

Mouvement pour la Défense de Lausanne

Journal d'information destiné aux membres
du Mouvement pour la Défense de Lausanne
Journal n° 52 octobre-décembre 2008

52

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne
www.mdl-lausanne.ch info@mdl-lausanne.ch
téléphone et télécopieur: 021 617 37 67



Plage de Bellerive. Les Vaudois ont confirmé l'inconstructibilité des rives.

Démocratie et patrimoine

L'année 2008 s'est terminée en beauté pour le patrimoine. Le 30 novembre, les Vaudois ont déclaré majoritairement, par le biais des urnes, que le musée des Beaux-Arts ne devait pas se trouver au bord du lac. Le 3 décembre, le Tribunal Fédéral déboutait la Municipalité de Lausanne qui recourait contre la nécessité d'établir un plan de quartier qui sauvegarderait les qualités urbanistiques, paysagères et architecturales du quartier du Mont d'Or. Ces deux procédures ont ceci de commun qu'elles expriment toutes deux le désaveu de décisions politiques malencontreuses et fortement controversées.

En effet, pour ces deux causes, il y avait de très longue date une réelle manifestation populaire et associative de défiance à l'égard des options prises par les exécutifs. Au Mont d'Or, une pétition munie de plus de 2000 signatures demandait à la Municipalité de «prendre toutes mesures pour que les possibilités de construire dans le quartier Mont d'Or - Fleurettes - Milan respectent les dimensions et l'architecture des constructions anciennes et leurs espaces verts». De façon similaire, dès que le choix de l'emplacement de Bellerive a

été retenu pour le musée, soit avant l'an 2000 (!), plusieurs associations ont demandé que ce choix soit reconsidéré.

Ces récentes sanctions – référendaires et judiciaires – mettent en évidence que nos institutions démocratiques ont tout intérêt à développer et faire un large usage de la démarche participative. A l'évidence, se mettre à l'écoute et tenir compte de l'avis citoyen est plus efficace qu'opter pour une posture de confrontation, du passage en force ou, pire encore, de la non négociation. La démocratie participative est une expression citoyenne qui n'est pas ou très faiblement réglementée, et cela est bien ainsi. Elle doit rester une démarche ouverte, spontanée, issue des associations et des administrés mais pas de l'administration. La pétition est aussi une des expressions possibles de la participation. La démocratie participative ne lie certes pas les pouvoirs politiques; elle est simplement offerte, proposée au discernement et à l'intelligence de ces pouvoirs. Dans un régime démocratique, prendre en compte les avis «populaires» relève en définitive de la sagesse politique.

Il y a une trentaine d'années déjà, le philosophe Hans Jonas dénonçait l'incapacité des démocraties représentatives de faire face à leur responsabilité, en raison de leur inféodation à l'hédonisme de l'individu vivant dans les sociétés modernes. A sa suite, le professeur Dominique Bourg, dans un cours récent donné à l'Université de Lausanne, préconise de soumettre systématiquement les questions du développement durable au débat public. Afin que les démocraties puissent faire face à leur responsabilité présente et à venir, il pense que le moyen de surmonter ce paradoxe ne consiste pas à

réduire l'expression démocratique mais à l'étendre et propose de recourir à des procédures de démocratie participative, en soumettant au débat public, systématiquement et en amont, toutes les grandes décisions.

Tant pour le quartier du Mont d'Or que pour le musée, beaucoup d'énergie, de forces et de moyens auraient pu être économisés si les mouvements citoyens avaient été justement entendus par les autorités. Puissent ces récentes expériences améliorer dans le futur les phases de consultation et la prise en compte des attentes citoyennes.

Musée des Beaux-Arts

Lausanne et plus de 72% des autres communes vaudoises ont majoritairement rejeté l'idée de placer le musée des Beaux-Arts au bord du lac. Résultat sans appel, véritable sanction populaire. En nombre de voix, le taux de rejet ne se montait certes qu'à 52%. Mais cette majorité est exceptionnelle en regard des moyens engagés par les partisans de cette idée saugrenue d'ériger un bunker à même le lac. Conseil d'Etat unanime, majorité du Grand Conseil, Municipalité de Lausanne, recommandation de vote positive de quasi tous les partis, cercles patronaux, milieux du tourisme et de l'hôtellerie, corporation des architectes et de la construction, Hautes Ecoles, artistes de toutes disciplines, mécènes, donateurs, fondations de soutien, hommes et femmes politiques de tous lieux et de toutes tendances, jeunes et vieux, presse, radio, télévision publique et privée, eux tous n'ont pas lésiné sur les moyens pour tenter d'imposer envers et contre tout ce mauvais projet.

En face, une belle coalition de citoyens, épaulée par les associations *Helvetia Nostra*, *Rives Publiques* et *Mouvement pour la Défense de Lausanne*, qui s'est fédérée pour faire valoir une autre vision de l'urbanisme: les rives au lac, la culture dans la cité. Comparativement, ses moyens financiers étaient très réduits; le comité référendaire ne pouvait compter que sur la rigueur de son argumentation, la dignité et l'éthique de ses propos et en misant sur l'amour atavique que les Vaudois portent au lac et à ses berges.

Il est rare qu'un objet de scrutin populaire déchaîne autant de passion. Celui concernant le musée s'est caractérisé, de la part des partisans de Bellerive, par des idées saugrenues (création de soucoupes flottantes pour rejoindre le musée par voie lacustre, pont-levis sur le bassin de radoub, déplacement du chantier naval de la CGN, etc.), par des propos démagogiques ou fallacieux («c'est Bellerive ou rien»), par le chantage (en particulier au sujet des dons de tableaux), et s'est clos sur des dérapages verbaux (attaques frontales de personnes et dénigrement). Une vraie omerta, doublée de menaces, a été imposée à toute personnalité en vue ou subventionnée qui avait des vellétés de dire son refus de ce projet. Tout cela est fort regrettable et les milieux de la culture ne sortent

pas grandis de cette campagne référendaire. Elle montre en tout cas que le partenariat privé-public peut gravement compromettre le débat démocratique.

Notre association, défenderesse par excellence de tous les patrimoines, naturels et construits, d'un urbanisme de qualité et des arts, souhaite participer activement à la réalisation d'une alternative qui s'impose et qui semble parfaitement naturelle: l'implantation pensée, réfléchie, aboutie à la Riponne, en redonnant une vie nouvelle à Rumine et en utilisant au mieux les importantes synergies et potentialités de ce lieu idéal. Ce serait aussi rendre hommage au mécène Gabriel de Rumine qui a légué généreusement sa fortune à la Ville de Lausanne, qui l'a utilisée pour ériger ce superbe palais. La culture, c'est aussi savoir respecter ce qu'une autre génération a reçu, en le transcendant et en le revalorisant.

Pour combler le déficit de la campagne référendaire (environ Fr. 6'000.-), tout don est encore bienvenu au CCP 10-13600-8, MDL, 1002 Lausanne avec la mention «Pas au bord du lac». D'avance merci !



Contre-projet Métamorphose

Le comité d'initiative (dont MDL fait partie) qui préconise le maintien des stades au Nord de la ville, a élaboré un Projet citoyen pour l'installation des stades au Nord. Les propositions qui résultent de cette démarche constituent une contribution à un développement urbain de qualité, au nord comme au sud de la ville, tout en apportant la démonstration qu'il est possible de maintenir les stades de football et d'athlétisme dans le nord lausannois. Il a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative large, ouverte et proactive. Plus d'une trentaine d'associations représentant les milieux intéressés ont été rencontrées, parfois à plusieurs reprises (sociétés sportives, associations de quartier, sociétés d'usagers).

Démarche citoyenne et participative

Le comité d'initiative est ouvert à un développement urbain mesuré, conçu avec et pour les populations concernées. Il est possible de réaliser des projets en étant plus proche des habitants, des usagers, de leurs attentes et de leurs besoins. Un processus du bas vers le haut paraît aujourd'hui incontournable pour pouvoir réaliser les objectifs d'un développement urbain de qualité, tel que l'ambitionne le projet Métamorphose pour Lausanne.

Pour une ville durable

La démarche s'inscrit dans la perspective d'un développement urbain durable. Celui-ci doit viser à doter chaque partie de la ville, tant son centre que ses zones périphériques, de caractéristiques originales, dans lesquelles les habitants puissent se reconnaître et avec lesquelles ils puissent s'identifier :

- Viser des objectifs de qualité de vie pour tous et pas seulement de quantité ou de rentabilité purement économique.
- Assimiler l'esprit des lieux en termes de patrimoine architectural et paysager, de vocation, d'usage et d'identité des quartiers.
- Préserver les équilibres urbains entre le logement, les emplois, les espaces et les équipements publics.
- Promouvoir une densification différenciée de l'habitat dans le cadre d'une vision globale d'une ville à l'échelle de l'homme (éviter la perte de la dimension humaine dans le territoire urbain).
- Étudier les sites nord et sud concernés par le projet Métamorphose dans une vision globale et cohérente à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

Cette étude aboutit à la formulation d'un certain nombre de propositions, qui concernent le Nord de la ville, le logement et les équipements sportifs.

Les priorités du Nord

- Le Nord a besoin d'un parc public comme les autres quartiers de la Ville. Ce parc public de 7 ha (l'équivalent des



Stade Olympique, état 2008

superficielles des autres parcs de quartier à Lausanne) répond à un besoin fortement exprimé par les habitants.

- Le Nord a besoin d'un centre de quartier avec sa place publique réunissant des services de proximité, des lieux de rencontres et d'échanges: maison de quartier, crèche, commerces de quartier, poste, guichet bancaire, etc.
- La route des Plaines-du-Loup doit être requalifiée en espace public de qualité.

Du logement – mais durable sur tout le territoire urbain

- La création de nouveaux quartiers durables au nord et au sud de la ville, à prédominance de logements ou d'activités selon leur localisation. Cette répartition au nord et au sud respecterait les équilibres urbains en évitant d'accentuer encore la situation actuelle: les logements au nord, les équipements publics et de prestige au sud.
- Une requalification-revitalisation des quartiers de logements existants avec une réévaluation de leurs potentiels de densification. Le renouvellement urbain durable propose de régénérer des quartiers existants de logements en vue d'améliorer la qualité de vie des populations qui y habitent. Il s'agit d'une démarche alternative ou complémentaire à la création de quartiers durables «ex-nihilo».

Conserver et réhabiliter le Stade Olympique

Le comité propose de réhabiliter et de moderniser le Stade de la Pontaise et ses abords.

- La valeur patrimoniale et identitaire du bâtiment et de ses abords est reconnue par la population et les experts.
- La valeur d'usage du Stade de la Pontaise est indéniable. La qualité de la piste et de son rayon de courbure de même que l'altitude sont favorables à des records.
- Le patrimoine est aussi une ressource non renouvelable et s'inscrit parfaitement dans la perspective d'un développement durable: ce qui est perdu l'est définitivement.

Quartier du Mont d'Or

La saga des villas du Mont d'Or, qui a débuté à fin 2002 par la mise à l'enquête d'un projet de démolition-construction inadapté au quartier, a trouvé son épilogue devant le Tribunal fédéral en décembre 2008. Cette dernière procédure judiciaire était la troisième. La première concernait un recours au Tribunal administratif contre l'octroi du permis de démolir les villas Mont d'Or 5 et 7. La deuxième traitait d'un recours contre le refus municipal d'étudier un plan de quartier pour le secteur (affaire jugée également par le Tribunal administratif). La troisième, traitée par le TF, attaquait la décision précédente du TA. Dans les trois procédures, la Municipalité de Lausanne a été déboutée de bout en bout.

Ce recours ultime, engagé et perdu par la Municipalité, confirme le jugement précédent. La jurisprudence que cet arrêt représente, n'est pas non plus sans conséquence pour d'autres quartiers lausannois qui ont une morphologie semblable.

Valeur patrimoniale confirmée

Pour le Mont d'Or tout d'abord, il est confirmé que les nouvelles règles du plan général d'affectation (PGA) sont inadaptées à la situation du quartier et ne permettent pas de concilier son évolution avec le maintien de ses qualités urbanistiques. Le quartier du Mont d'Or est homogène et ses



Mont d'Or. Une qualité paysagère confirmée par le Tribunal fédéral.

qualités architecturales et paysagères sont évidentes. L'arrêt rappelle aussi que dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est ancré le principe que la préservation de la nature, des sites et des monuments contribue à réaliser une occupation du territoire propre à garantir un développement harmonieux de l'ensemble du pays. L'article 17 LAT vise la protection du patrimoine : il existe des espaces, des objets dont la société ne doit pas disposer librement parce qu'il s'agit soit d'éléments naturels qui ne lui appartiennent pas, soit d'éléments culturels qui constituent son identité, sa mémoire collective. Pour le tribunal, le quartier du Mont d'Or fait bien partie des zones à protéger au sens de l'art. 17 LAT pour lesquelles des mesures de protection spécifiques doivent être prises.

Une nouveauté jurisprudentielle

Une volée de bois vert est aussi lancée par le TA contre le règlement du PGA lausannois. Le TA affirme que ce document ne fixe pas les buts de la protection du patrimoine ni les mesures qui en résulteraient. De plus, il fait dépendre la préservation du tissu urbanistique caractéristique de l'avis d'un subordonné de l'autorité exécutive communale et présente ainsi un caractère aléatoire. La réglementation communale n'offre en définitive pas les garanties nécessaires permettant d'assurer la conservation des caractéristiques essentielles d'un quartier de haute qualité urbanistique et patrimoniale.

P.P.

1002 Lausanne